

**SITUATION ANNUELLE DE FCP MAGHREBIA MODERE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2008**

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008.

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2008 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 692 892 D et une valeur liquidative égale à 1D,354 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire : L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2008, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé ce qui suit :

Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 20,86% de l'actif du fonds dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001 et se rapportant à la composition du portefeuille des fonds communs de placement.

Les valeurs mobilières admises à la cote représentent à la clôture de l'exercice 56,01% de l'actif net du fonds, dépassant ainsi le taux de 50% fixé par le prospectus d'émission.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Le commissaire aux comptes :
Kalthoum BOUGUERRA
F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2007
AC 1-Portefeuille-titres		550 508,385	334 120,490
a-Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	1	422 169,874	205 797,322
b-Obligation et valeurs assimilées	2	128 338,511	128 323,168
c-Autres valeurs		-	-
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		146 779,430	97 390,154
a-Placements monétaires		1 334,154	640,368
b-Disponibilités	3	145 445,276	96 749,786
AC 3- Créances d'exploitation			566,750
AC 4 -Autres actifs			-
TOTAL ACTIF		697 287,815	432 077,394
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	4	4 395,569	1 446,203
P A 2 -Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF		4 395,569	1 446,203
CP 1-Capital	5	677 845,570	420 944,830
CP 2- Sommes distribuables		15 046,676	9 686,361
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs			-
b-Sommes distribuables de l' exercices	6	15 046,676	9 686,361
ACTIF NET		692 892,246	430 631,191
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		697 287,815	432 077,394

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2008	31/12/2007
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	7	16 328,705	5 871,229
a-Dividendes		8 990,665	1 837,200
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 338,040	4 034,029
c-Revenus des autres valeurs		-	-
PR 1- Revenus Placements monétaires	8	4 946,654	1 651,689
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		21 275,359	7 522,918
CH 1 - Charges de gestion des placements	9	8 880,892	3 394,965
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 394,467	4 127,953
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2- Autres charges	10	2 090,367	210,840
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 304,100	3 917,113
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation		4 742,576	5 769,248
SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		15 046,676	9 686,361
PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)	-	4 742,576	5 769,248
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		2 529,290	11 635,088
Variation des +/- valeurs réalisées sur cession de titres		4 846,802	3 621,584
Frais de négociation des titres		676,162	452,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 004,030	18 721,597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	01/01/2008 31/12/2008	01/01/2007 31/12/2007
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	17 004,030	18 721,597
a-Résultat d'exploitation	10 304,100	3 917,113
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	2 529,290	11 635,088
c-Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	4 846,802	3 621,584
d-Frais de négociation de titres	676,162	452,188
<u>AN 2 - Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3 -Transations sur le capital</u>	245 257,025	281 394,546
a-Souscriptions	287 730,082	285 372,995
Capital	262 348,328	266 088,752
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	19 470,463	13 365,874
Régularisation des sommes distribuables	5 911,291	5 918,369
Droits d'entrée	-	-
b-Rachats	- 42 473,057 -	- 3 978,449 -
Capital	- 36 505,491 -	- 3 667,980
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 5 125,546 -	- 254,884
Régularisation des sommes distribuables	- 842,020 -	- 55,585
Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	262 261,055	300 116,143
<u>AN 4- Actif net</u>		
a- en début d'exercice	430 631,191	130 515,048
b- en fin d'exercice	692 892,246	430 631,191
<u>AN 5 -Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	331 850,000	109 858,000
b- en fin d'exercice	511 873,000	331 850,000
VALEUR LIQUIDATIVE	1,354	1,298
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	4,31%	9,26%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Au 31 Décembre 2008

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

1 / REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2/ PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3/ EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4/ UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinars Tunisiens.

5/ PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5/1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

-Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

-Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

-Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5/2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

-Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

-La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5/3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor assimilables. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5/4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**1-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Titres	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	Cours au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
ADWYA	1,357	2.893	3,925.634	6.193	8,403.901	1.21%
ALKIMIA	147	49.203	7,232.860	27.260	4,007.220	0.58%
ARTES	5,420	10.592	57,409.700	8.936	48,433.120	6.99%
ATB	4,092	4.123	16,872.773	5.338	21,843.096	3.15%
ATB DS 2008	4,230	0.145	615.252	0.200	846.000	0.12%
ATB NG 2008	423	4.123	1,744.180	5.170	2,186.910	0.32%
Attijari BANK	1,500	7.416	11,123.780	13.731	20,596.500	2.97%
BH	1,462	21.639	31,636.543	23.104	33,778.048	4.87%
BT	192	89.305	17,146.493	111.248	21,359.616	3.08%
ESSOUKNA	1,200	4.547	5,456.000	4.199	5,038.800	0.73%
GIF Filter	4,620	2.796	12,916.728	2.660	12,289.200	1.77%
MONOPRIX	250	62.829	15,707.271	115.529	28,882.250	4.17%
PGH	7,758	5.950	46,160.100	6.052	46,951.416	6.78%
SFBT	4,592	11.864	54,478.588	10.594	48,647.648	7.02%
SIMPAR	1,472	24.868	36,605.885	24.493	36,053.697	5.20%
SIMPAR NG	31	26.168	811.199	24.000	744.000	0.11%
SOTUMAG	768	1.836	1,410.300	1.831	1,406.208	0.20%
TPR	1,150	4.840	5,566.000	4.728	5,437.200	0.78%
TUNINVEST	250	10.250	2,562.500	13.694	3,423.500	0.49%
UIB	2,969	12.434	36,917.070	12.726	37,783.494	5.45%
Total actions			366,298.856		388,111.824	56.01%
Titres OPCVM	Quantité	Cours / MA	Coût d'acquisition	V.L au 31/12/2008	Valeur au 31/12/2008	% Actif net
Sicav TRESOR	325	104.151	33,848.936	104.794	34,058.050	4.92%
Total OPCVM	325	104.151	33,848.936	104.794	34,058.050	4.92%
Total portefeuille			400,147.792		422,169.874	60.93%

2-Obligations et valeurs assimilées :

	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2008	% Actif Net
Emprunts d'Etat				
BTA 6,75% 07/2017	25	24,814.750	25,454.613	3.67%
BTA 7% 02/2015	50	50,856.500	53,364.993	7.70%
BTA 8,25% 07/2014	48	48,000.000	49,518.905	7.15%
TOTAL		123,671.250	128,338.511	18.52%

3- Disponibilités

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2008 à 145 445,276 DT, soit 20,99 % de l'actif net.

4-Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 4 395,571 DT se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 334,952
Dépositaire	473,441
Conseil du marché financier (CMF)	63,178
CAC	1 424,000
Publication	100,000
TOTAL	4 395,571

5-Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de premier semestre 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2007

Montant	420 944,830
Nombre de titres	331 850,234

Souscriptions réalisées

Montant	262 348,328
Nombre de titres émis	209 106,523

Rachats effectués

Montant	36 505,491
Nombre de titres rachetés	29 084,194

Capital au 31-12-2008

Montant*	646 787,667
Nombre de titres	511 872,563

* il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période.

Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts.

Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts. Le nombre de parts indiqué ci-dessus est arrondi.

Capital sur la base part capital de début de période	646 787,667
Résultat 2007 capitalisé	9 686,361
Régularisation du résultat 2007 capitalisé	326,695
Variation des différences d'estimation	2 529,290
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	4 846,802
Régularisation du somme non distribuable	14 344,917
Frais de négociation	- 676,162
Capital au 31/12/2008	677 845,570

6- Sommes distribuables de l'exercice :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2008 ainsi :

Désignation	Montant
Résultat distribuables	10 304,100
Régularisations	4 742,576
TOTAL	15 046,676

7- les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2008 16 328,705 contre 5 871,229 DT au 31/12/2007 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes		
des actions admises à la cote	7 346,365	1 837,200
des titres OPCVM	1 644,300	

Revenus des obligations		
Intérêts BTA	7 338,040	4 034,029
TOTAL	16 328,705	5 871,229

8-Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 4 946,654 DT contre 1 651,689 DT au 31/12/2007 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

9-Charges de gestion de placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève à 8 880,892 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération du gestionnaire	7 306,728	2 704,399
Rémunération du dépositaire	1 574,164	690,566
TOTAL	8 880,892	3 394,965

10-Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2008 à 2 090,367 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Redevance CMF	564,269	208,857
Honoraire CAC	1 424,000	
Publicité et publication	100,000	
Commissions bancaires	2,098	1,983
TOTAL	2 090,367	210,840

III / OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1/ Avec le Gestionnaire du fonds

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2/ Avec le Dépositaire du fonds

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.